

**Horaires d'ouverture du
secrétariat de Mairie :**

Tous les matins du lundi au
vendredi
de 8h30 à 12h.

Les vendredis après midi,
uniquement sur rendez-
vous.

Tél : 02.98.68.53.65.

Fax : 02.98.68.56.55.

Mail :

mairie.plougar@wanadoo.fr

Site internet :

www.plougar.fr

**En cas de besoin, vous
pouvez contacter :**

Madame MINGAM Marie-
Françoise : 06.10.81.25.69

Monsieur HERRY Pascal :
06.59.53.64.48.

Monsieur LE BORGNE
Laurent : 06.60.54.70.04.

Monsieur LE NAN
Dominique :
02.98.68.57.62.

Numéros utiles :



Déchetterie de Bodilis :
02.98.68.99.99.

Médecin de garde : 15

Pharmacie de garde : 3237

Pompiers :
18 – portable 112

CEREMONIE DES VOEUX

La cérémonie des vœux aura lieu **le vendredi 11 janvier 2013 à 19h à la salle communale**. Les représentants d'associations et les nouveaux habitants y sont chaleureusement invités.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 décembre 2012 sous la présidence de Mme Marie-France MINGAM, Maire. Absent excusé : M. QUEGUINER Clément.

Les questions suivantes ont été examinées et approuvées à l'unanimité :

- **Avis sur enquête** : La société BIOMASSE ENERGIE DU LEON à Plouvorn, au lieu-dit « Kerscao », demande l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation avec compostage du digestat. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.
- **Projet « algues vertes » par le bassin versant Horn Guillec** : l'ensemble du Conseil partage les propositions et les objectifs du projet déposé par le SAGE Léon Trégor pour la baie de l'Horn-Guillec et déplore que le projet élaboré n'ait pas abouti.
- **Voirie communale** : l'Assemblée autorise Madame le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour un marché pluriannuel de travaux de voirie à compter de 2013, pour une durée de 4 ans maximum.
- **Effacement des réseaux rue de Penkéar** : Un projet de mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunications est envisagé au niveau de la rue de Penkéar. La commune dépose les demandes de subvention se rattachant à ce dossier et sollicite l'inscription des travaux au programme 2013 du Syndicat d'Electrification de Landivisiau. Les travaux devraient être réalisés courant 2013 pour un budget prévisionnel de 163 605.59 € H.T.
- **Les décisions modificatives budgétaires permettant de clôturer les dépenses 2012 sont adoptées à l'unanimité.**
- **Personnel communal, ratios promus/promouvables** : l'ensemble des membres décide d'adopter les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à 100 % de tous les grades et pour toutes les filières.
- **Contrat de prévoyance du personnel** : Le Conseil Municipal décide de participer dans le cadre de la convention passée par le Centre de Gestion du Finistère à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité pour le risque prévoyance. Le montant de l'aide est fixé à 12 € par mois brut pour un équivalent temps complet.

RECENSEMENT DES JEUNES

En application du décret n° 2002-446 du 29 mars 2002, les Françaises et les Français nés entre le **1^{er} janvier 1997** et le **31 mars 1997** sont tenus de se faire recenser **avant le 15 avril 2013, dès qu'ils ont 16 ans. Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.**

Cette démarche est obligatoire. Un récépissé de recensement sera remis à chacun, ouvrant droit à l'inscription à plusieurs examens et à la conduite accompagnée.



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



BODILIS PLOUGAR FOOTBALL CLUB

Vous trouverez toutes les informations concernant le foot sur le site du club : www.bodilisplougarfc.com

BODILIS PLOUGAR HANDBALL CLUB

Site du Hand : www.pbhb29.com, vous y trouverez toutes les infos du Hand



- **Vote d'une subvention à l'Association de Loisirs sans Hébergement « Les petits coquins »** : il est décidé de voter une subvention de 478.62 € pour l'année 2012 afin de solder la demande de participation faite par l'association.
- **Subvention « projet-ski » anim'ados** : une participation de 150 € sera versée à l'association des Familles rurales de Plouzévédé (soit 75 € par enfant participant de la collectivité).
- **Questions diverses** :
- **Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Plougar** : dans le cadre du contrat d'association un acompte de 10 000 € sera versé à compter de la mi-janvier pour l'année scolaire 2012-2013.
- **Adhésion à la protection santé au travail** : Un accord est donné pour adhérer à la prestation « santé au travail » à compter du 01.01.2013 proposée par le Centre de Gestion du Finistère. Le taux de cotisation sera de 0.37 % avec pour assiette la base URSSAF en totalité.
- **Recrutement d'agents non-titulaires à titre occasionnel ou saisonnier** : en cas de besoin Madame le Maire est autorisée à recruter des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier pour remplacer les agents momentanément indisponibles.

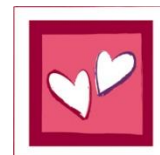
DEMOGRAPHIE 2012

En 2012 sur Plougar, nous comptons **9 naissances** : 5 garçons et 4 filles, **3 mariages**, et **1 décès** (1 femme). (pour mémoire en 2011 : 8 naissances, 5 mariages et 11 décès).

ETAT CIVIL

Naissances

- Yanis SALIOU, 1 Hameau de Kéroulédic, né à Landerneau.



URBANISME/DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- Pour la construction d'une maison d'habitation, M. TANGUY Pierre-Yves, 1 Hameau des Bruyères
- Pour la construction d'une maison d'habitation, M. DOMINIQUE Nicolas, 19, Hameau des Bruyères
- Pour l'extension d'un hangar agricole, la construction d'un auvent technique et d'un local technique, EARL LE NAN, Tronjoly.

COURS INFORMATIQUE

Une nouvelle session va débuter très prochainement. Il y aura 2 niveaux : débutants ou confirmés. Il reste quelques places disponibles. Merci de bien vouloir vous inscrire rapidement en mairie.



ENSEMBLE PAROISSIAL BERVEN-LAMBADER

Horaires des messes à partir de février :

Plouzévédé : chaque
samedi soir à 18h

Messe le dimanche matin :

Plouvorn : tous les 1^{ers} et
3^{èmes} dimanches du mois à
10h45

Plougar : tous les 2^{èmes}
dimanches du mois à
09h30

St Vougay : tous les 4^{èmes}
dimanches du mois à 10h45

Trézilidé : tous les 5^{èmes}
dimanches du mois à 10h45

Relais Paroissiaux :

Mme Jeanne PINVIDIC :
02.98.68.50.47.,

Mme Yvonne EDERN :
02.98.68.53.96.,

Mme Paulette MOYSAN :
02.98.68.52.74.

et Mme Anne-Marie
SALMAS : 02.98.68.54.28.



ASSOCIATION LOCALE ADMR SAINT VOUGAY ET SA REGION

3, route de Plouescat –
29440 Saint-Vougay.
Tél : 02.98.29.58.73.

saintvougay@admr29.org

Le secrétariat est ouvert :

Le lundi de 8h30 à 12h
Le mardi de 13h30 à 17h30
Le mercredi de 8h30 à 12h
Le jeudi de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 13h30 à
16h30

En cas d'urgence :

Mme Monique
BRAMOULLE Présidente :
06.13.70.87.44. ;
Mme Armelle PRIGENT
Secrétaire 02.98.69.95.55. ;
Mme Denise HERRY :
02.98.68.55.93.

CLUB DES AINES :

- **Mardi 15 janvier :** Assemblée Générale du Club des Aînés à 14h.

Les personnes qui n'ont pas pris leur timbre 2013 pourront le faire ce jour-là.
Les nouveaux adhérents seront les bienvenus.

BIBLIOTHEQUE

Les lecteurs seront accueillis dans la nouvelle bibliothèque, place de la
Mairie, à compter **du mercredi 16 janvier 2013.**

Dans ce local clair et fonctionnel ils pourront apprécier la présentation des
livres disposés dans les rayons et les bacs. Le choix d'ouvrages est plus
important car la bibliothèque du Finistère a mis beaucoup de livres à notre
disposition.

Elle sera ouverte :

- le mercredi de 17 h 30 à 18 h 45
- le jeudi de 16 h 30 à 17 h 45
- le samedi de 10 h à 11 h 30



© Can Stock Photo - csp10393765

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

Dates de permanences pour le mois de janvier 2013 :

À Bodilis, en Mairie : le jeudi 24 (de 9h à 12h)

À Plouzévédé, en Mairie : le jeudi 31 (de 9h à 12h)

À Plougourvest, en Mairie : le mercredi 16 (de 9h à 12h)

À Landivisiau : du lundi au vendredi (de 9h/12h30 et de
13h30/17h), permanences de soirée les mercredis 9, 16, 23 et 30 (de 17h à
20h sur RDV), permanences de midi les 3 premiers vendredis du mois (de
12h30 à 13h30).

Temps d'éveil : à Landivisiau le vendredi 11, à Bodilis le vendredi 25 (maison
pour tous), à Plouzévédé le vendredi 18 (foyer Antoine Caill), à Plouvorn le
mardi 22.



REINE ET ROI D'UN JOUR

Le Relais Parents Assistantes Maternelles souhaite cette année réitérer son
invitation à la dégustation de la galette des rois au Relais.

Trois dates sont proposées :

- Le mercredi 16 janvier
- Le jeudi 24 janvier
- Le lundi 28 janvier 2013 à partir de 10h.

Le RPAM s'occupe de prévoir les fameuses galettes et fait appel à la
participation des assistantes maternelles, parents, grands-parents... pour
amener des petits jus de fruits en accompagnement.

Le nombre de places est limité à 10 enfants par groupe.



Pour tous renseignements et inscriptions, les personnes intéressées peuvent
prendre contact avec le Relais Parents Assistantes Maternelles au
02.98.24.97.15. ou rpam.paysdelandivisiau@gmail.com

**ASSOCIATION DES
DONNEURS DE SANG DU
PAYS DE LANDI**

Collecte de sang à l'espace
des capucins de Landivisiau
de 8h à 12h30 :

**Les 28, 29, et 30
janvier 2013.**



**SYNDICAT MIXTE DU
LEON- SCOT/PLH**

Les permanences « habitat »
sur le territoire du Léon :
Permanences OPAH :
Information et assistance
pour les subventions en
faveur de l'amélioration de
l'habitat.

Permanences HEOL :

Conseil technique sur les
économies d'énergie

Permanences ADIL :

Réponses aux questions
juridiques, financières et
fiscales dans le domaine du
logement

Bourse aux logements :

pour trouver un logement à
louer ou proposer une offre
de location.

Renseignements au Syndicat
Mixte du Léon (SCOT/PLH)

– 8 rue de la mairie à
Plouescat

Tél : 02.98.61.91.51.,

Mail : [syndicat-mixte-
leon@orange.fr](mailto:syndicat-mixte-leon@orange.fr)

Accueil du lundi au
vendredi de 9h à 12h et de
13h30 à 17h30



CCPL



*Un mois, Un geste pour la planète avec la
Communauté de Communes
du Pays de Landivisiau*



Après les fêtes de fin d'année, une fois ma boîte de chocolats vide, je mets la barquette en plastique contenant les chocolats à la poubelle habituelle et la boîte cartonnée dans le conteneur jaune.

ASSOCIATION DES RIVERAINS DE LA BAN

L'assemblée générale de l'association des riverains de la BAN aura lieu le **vendredi 8 février à 18h** à la maison pour tous de Bodilis.

Ordre du jour :

- Bilan moral
- Bilan financier
- Questions diverses

Un pot de l'amitié sera servi après la réunion.

Vous pouvez, d'autre part, vous procurer des autocollants auprès des membres de l'association afin d'afficher votre refus du bruit infernal engendré par la rafale.

DECLARATION EQUIDES

Nous vous rappelons que la **déclaration des équidés est obligatoire par décret n° 2010-865 du code rural du 23 juillet 2010.**

La déclaration concerne tout lieu où sont hébergés de façon permanente ou temporaire des équidés (cheval, poney ou âne) : pré, structure équestre, foirail, etc. Le détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, doit se déclarer auprès du SIRE qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus (exception : les cliniques vétérinaires).

La déclaration est une démarche simple, avec deux possibilités de déclaration :

Sur internet : Le détenteur se connecte sur le site <http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html>)

ASSOCIATIONS



- Comité d'animation
- Plougar-Bodilis Handball Club
- Bodilis-Plougar Football Club
- Association "Rando-Gwikar"
- Centre de Loisirs "Les petits Coquins" Bodilis-Plougar - Plougourvest
- Anim'Ados
- Association « Plaisir de Lire »
- Club des Aînés de Plougar
- Association des anciens combattants
- Association de Chasse
- Club d'Art Floral
- APEL école Saint-Joseph
- OGEC école Saint-Joseph
- Groupama
- ADMR

Par papier : Le détenteur renvoie le formulaire disponible sur demande au SIRE. (Tel : 0811 90 21 31 – mail : info@ifce.fr – adresse : Route de Troche – BP3 – 19231 Arnac Pompadour Cedex).

Informations diverses :

- L'IREO de Lesneven organise le **27 janvier 2013** un Kig Ha Farz, à partir de 12h00. Réservation au 02.98.83.33.08.

Ce repas a pour but de financer les voyages d'études des jeunes en formation à L'IREO.

LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL PARAITRA LE LUNDI 4 FEVRIER 2013

(communiqués à remettre en Mairie pour le lundi 28 janvier à midi au plus tard, merci. Il ne sera pas fait de rappel. Vous pouvez adresser vos articles par mail de préférence à l'adresse suivante : mairie.plougar@wanadoo.fr)

*Le Maire, l'équipe municipale, et le
personnel communal vous présentent tous
les vœux pour l'année 2013*

